

# BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-ROBERT 2020



## SPECIAL ASSOCIATIONS



## Les INVESTISSEMENTS à SAINT-ROBERT 2019-2020 en images



1 2 3 4 5

### Aménagement du centre bourg

1. La terrasse ; 2. La place de l'église ; 3. La rue Saint-Libéral ;  
4. L'impasse Bosche ; 5. La rue Octave Villotte



### Éclairage de l'église et de la chapelle de Verneuil



1 2 3 4 5

### Aménagement des rues et carrefours du village

1/ Carrefour rue de Bellevue & rue Richard d'Amarzit – 2/ rue Louis Latrade – 3/ rue de Bellevue -  
4/ rue Richard d'Amarzit – 5/ rue Gaspéri



1 2 3 4 5 6

### Aménagement des routes communales

1/ route des Côtes ; 2/ route du Puy ; 3/ route du Cimetière,  
4/ route du lagunage à Saint-Maurice ; 5/ route du Puy ; 6/ route du Puy de Guimont

## SOMMAIRE

Le mot du Maire et du Conseil Municipal	2
Votre Conseil Municipal	3
Démarches administratives	4
Gestes citoyens au quotidien	5 - 17 - 34
Recensements	6
Gendarmerie	7
Tarifs communaux	8
Budget de la commune	9
SIVOM d'Ayen (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) - Scolarité	10
Collecte et traitement des ordures ménagères	11
Services de transport	12
Plan Local d'Urbanisme	13
Communauté d'Agglomération – Bassin de Brive	14
État civil	16
Accueil des nouveaux arrivants	16
Téléthon	17
Gestes citoyens - Spécial chiens et chats	17
Les Plus Beaux Villages de France	18
Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoises	18
Office du Tourisme (OT)	18
<b>DOSSIER SPÉCIAL ASSOCIATIONS</b>	<b>19</b>
Les Amis de Saint-Robert	20
Comité de Jumelage	21
Club Bel Air Amitiés	22
Club de bowls – Bowls Club	22
Artisans et Commerçants de Saint-Robert	23
Foyer des jeunes	23
Échange culturel	23
Comité des fêtes	24
Clubs de football – SR3V et JSVA	25
Société communale de chasse	28
2019-2020 en quelques photos	29
Artisans, commerçants, professions de services, indépendants	32
Gites et chambres d'hôtes	33
Numéros utiles	34
Plan du centre bourg	35
Gestes citoyens - La « zone de rencontre »	35

## Le mot du Maire et du Conseil Municipal

Chers Saint-Robertoises, chers Saint-Robertois,

Nous sommes heureux de vous proposer ce Bulletin Municipal 2020, malgré une année perturbée par l'épidémie de COVID 19.

Notre village « 100% gaillard » a montré en cette occasion sa capacité de résistance :

- Un de nos artisans-commerçants a été malheureusement contraint de fermer, mais les autres ont « tenu bon ». Ce fut l'occasion de constater combien leur présence est cruciale pour la vie de notre village. Leur maintien dépend principalement de votre fidélité à leurs services. En consommant « localement », vous leur apporterez un clair soutien.
- La saison touristique estivale a été un succès. Les touristes ont plébiscité notre nouvelle place, en y passant de très bons moments. La fréquentation des trois expositions a permis d'estimer le nombre de visites estivales à environ 4000. Au plan pratique, il a été mis en place quatre points d'hospitalité touristique, avec le plein soutien de l'office de tourisme de Brive. Ces points tourisme (au bureau de poste, au café perché, à l'épicerie, à la brocante) sont le complément indispensable à la démarche numérique de l'office de tourisme.
- Nous avons accueilli en Octobre le tournage d'un film réalisé par Anne Fontaine avec, entre autres, l'acteur Jean Dujardin. Ce fut l'occasion de quelques journées très animées.
- Tout au long de cette année si particulière, nos associations ont innové en imaginant des événements respectueux des règles sanitaires : concert du festival du 14 Août, fête du 15 Août, soirées du foyer des jeunes, Baco Drive, foire aux veaux.

Ce bulletin municipal porte justement la mention « Spécial Associations » (voir dossier en page 19), car elles sont l'un des piliers du dynamisme de notre village. Mais elles ont besoin de vous pour fonctionner. C'est pourquoi nous joignons à ce bulletin des formulaires d'adhésion. Profitez-en pour vous inscrire auprès d'elles, voire devenir un de leurs bénévoles, car ce sont elles qui renforcent les liens qui nous unissent.

Cette année 2020 a également été marquée par les élections municipales. Notre nouvelle équipe de conseillers municipaux est désormais en place. Nous tenons ici à remercier l'équipe sortante pour le travail qu'elle a effectué lors de la précédente mandature, et si nous n'avons pas pu fêter dignement notre élection, ce sera « partie remise » à des jours meilleurs.

Les efforts d'entretien et les investissements n'ont pas cessé : aménagement du bourg maintenant achevé ; câblage du village pour la fibre optique ; rénovation de plusieurs routes communales (50 000€ de travaux en 2020) ; rénovation de l'éclairage (église et chapelle) ; amélioration des logements loués par la commune ; création d'un nouveau *colombarium* au cimetière.

En 2021, le Conseil Municipal suivra le cap des priorités annoncées lors de la campagne électorale :

- pas de hausse d'impôts, pas d'endettement supplémentaire,
- collaboration renforcée avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, le Département et l'État. Sans le soutien quotidien et financier de ces instances, rien de ce que nous entreprenons ne serait possible.
- poursuite du plan d'amélioration et de sécurisation des routes communales (36 000 € d'investissements en 2021) et du parc locatif de la commune.

Les conseillers municipaux sont vos représentants : au besoin, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec eux à la mairie. Par ailleurs, la mairie vous tiendra informés grâce aux lettres affichées sur la place (panneau face à la croix). Vous pourrez également les recevoir par courrier électronique, sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Merci d'avance pour l'accueil que vous réserverez à ce bulletin municipal 2020 et bonne lecture !

**Le conseil municipal, les employés municipaux et moi-même vous présentons NOS VŒUX LES PLUS CHALEUREUX ET SINCÈRES de santé, bonheur et prospérité pour cette NOUVELLE ANNÉE 2021.**

## Votre Conseil Municipal



**Maire** : Philippe Hampikian – **1er Adjoint** : Claude Achard – **2ème Adjoint** : Christophe Mesmin  
**Conseillers municipaux**

1<sup>er</sup> rang, de G à D : Olivier Desmaison, Sylvie Fouquet, Laurent Faucher, Laetitia Mauri  
 2<sup>ème</sup> rang : Stéphanie Colas, Jean Pierre Luçon, Liliane Molenkamp, Josy Achard

Le conseil municipal est à votre disposition pour tout échange. Sur simple demande à la mairie, vous pouvez obtenir un rendez-vous ou être rappelé par téléphone.

Abonnez-vous au service de lettres d'information par e-mail : il suffit de fournir à la mairie votre adresse électronique et votre nom.

Commissions municipales	Responsable ou titulaire
Administration, secrétariat, finance	Claude Achard
Aménagement et entretien du territoire, voirie, assainissement, agents	Christophe Mesmin
Relations Sociales, affaires et transports scolaires	Liliane Molenkamp
Tourisme et culture	Olivier Desmaison
Gestion des biens communaux : salles, locations, mairie, église, cimetière	Josy Achard
Associations, sport, fêtes, cérémonies	Jean-Pierre Luçon
Artisans, commerces	Stéphanie Colas
Communication	Laetitia Mauri
Agriculture	Laurent Faucher
Commission d'appels d'offre	Josy Achard
Participations agglomération, syndicats, associations	Responsable ou titulaire
Agglo de Brive, Office de Tourisme Bassin de Brive	Philippe Hampikian
SIVOM Ayen	Christophe Mesmin
SIEA Electrification	Christophe Mesmin
CLECT	Jean-Pierre Luçon
CIPA Accessibilité	Liliane Molenkamp
SIRTOM (ordures ménagères)	Stéphanie Colas
SEBB	Christophe Mesmin
Plus Beaux Villages de France, Pays d'Arts et d'Histoire	Olivier Desmaison

## Démarches administratives

La mairie de Saint-Robert est à votre service pour vous orienter sur toute demande administrative (état civil, urbanisme, etc.). Voir horaires d'ouverture page 32.

Tél. 05.55.25.11.12 – Adresse électronique (e-mail) : [commune.saint-robot@wanadoo.fr](mailto:commune.saint-robot@wanadoo.fr)

Si vous souhaitez recevoir les lettres d'informations de la mairie par email, il suffit de le demander à la mairie en fournissant votre nom et votre adresse email.

### Téléservices

Nous vous rappelons que de nombreux services administratifs sont disponibles sur le site officiel [service-public.fr](http://service-public.fr). Par exemple :

- Changement d'adresse
- Demande d'acte d'état civil (naissance, mariage ou décès survenu en France) - service gratuit
- Demande d'acte d'état civil hors France (naissance, mariage ou décès survenu à l'étranger)
- Demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- Demande en ligne de certificat de situation administrative (non gage et non opposition)
- Déclaration 2014 des revenus
- Guichet-entreprises : guichet unique pour la création d'entreprise
- Prédemande de changement de titulaire de certificat d'immatriculation de véhicule
- Service de télépaiement des amendes - Télépoints : solde des points du permis de conduire.

### Maison France Service à Ayen



La Maison de services au public d'Ayen, labellisée maison France Services depuis fin 2019, est la disposition des habitants de Saint-Robert.

Forte d'une vingtaine de partenaires, elle peut vous accompagner dans un grand nombre de démarches :

- Emploi : Pôle emploi, mission locale, FEPEM (particuliers employeurs), agences d'intérim. Aide à la création de CV et lettre de motivations, dispositifs d'accompagnements pour le retour à l'emploi.
- Famille, santé : CAF, CARSAT, CPAM, MSA, relais Infos Jeunes, Département de la Corrèze, etc.
- Logement : Corrèze habitat, Mutualité Sociale Limousine, Maison de l'Habitat de la communauté d'agglomération du bassin de Brive, etc.
- Transports : SNCF, transport à la demande, service de covoiturage, éducation routière, etc.
- Défense des droits : très nombreux partenaires associatifs et organismes.
- Culture et tourisme : Office de Tourisme Brive Agglomération, l'Empreinte (vente de billets)
- Démarches administratives en ligne : prédemandes de passeport et carte d'identité, demandes de permis de conduire et carte grise, timbres fiscaux dématérialisés.
- Numérique : accompagnement dans vos démarches numériques, ateliers d'informatique.

Vous trouverez sur place un ordinateur, en accès libre et gratuit, un scanner, une photocopieuse. Les animatrices, spécialement formées par l'ensemble des partenaires, vous réserveront le meilleur accueil possible. Pour les dossiers « complexes », un premier contact téléphonique ou par courrier électronique est conseillé pour une prise de rendez vous personnalisée.

Notez que des permanences sont régulièrement assurées (Mission Locale, Maison de l'Habitat, Croix Rouge, ALDATH, Relais Infos Jeunes).

→ Adresse : 41, place Louis Mareuse. Tél : 05 55 25 76 12 - E-mail : [rsp.mairieayen@orange.fr](mailto:rsp.mairieayen@orange.fr)

→ Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, 9 h-12 h et 14 h-16 h 30. Samedi de 9 h à 12 h.

→ Pour davantage d'informations sur les services proposés et les permanences : voir sur le site de la mairie d'Ayen ([www.ayen.fr](http://www.ayen.fr)), sous l'onglet Vie Pratique.

## Gestes citoyens au quotidien

Respecter ces quelques règles citoyennes ne doit pas être vécu comme une contrainte, mais comme un ensemble de gestes contribuant à mieux vivre ensemble.

### Nuisances sonores

Aucun bruit ne devrait, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Pour éviter que vos voisins ne soient gênés par vos activités, les travaux de bricolage ou jardinage utilisant des appareils à moteur bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : 8 h 30 à 12 h et de 14h30 à 19 h 30 pour les jours ouvrables ; de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi ; de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés. Par ailleurs, les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont également tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage (voir aussi la rubrique « Spécial chiens et chats », page 15).

### Débroussaillage

Les terrains situés jusqu'à 50 m de toute habitation ou autre type de construction, doivent être entretenus et régulièrement débroussaillés par leurs propriétaires ou locataires. Les zones situées en bordure de voie publique doivent bénéficier d'une attention particulière, afin de ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules et de ne pas gêner la visibilité. Leur entretien inclut la taille des haies et l'élagage des arbres.

### Usage du feu

Selon l'arrêté préfectoral du 07 Avril 2015 et les recommandations des pompiers de la Corrèze, il est interdit de faire brûler en plein air des papiers, cartons, palettes, meubles et objets divers. En ce qui concerne les déchets d'élagage, l'usage du feu est strictement réglementé et devrait rester réservé aux professionnels. Il reste possible de brûler des branchages dans un foyer fermé (bidon en métal), mais uniquement en période verte, hors arrêté préfectoral lié aux conditions climatiques. Renseignez-vous auprès de la mairie.

### Lutte contre les mauvaises herbes

Depuis le 1er janvier 2019, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires chimiques sont interdites pour les particuliers. Il s'agit d'un grand pas pour l'environnement et la santé, mais les mauvaises herbes prolifèrent un peu partout, devenant un vrai casse-tête pour les agents municipaux. Voici quelques pistes pour en venir à bout devant chez vous, et contribuer ainsi à enjoliver le village et les abords de votre maison :

- arracher manuellement les racines et vaporiser du vinaigre blanc pur sur les plus incrustées,
- verser sur les herbes de l'eau bouillante ou, mieux, de l'eau de cuisson des pommes de terre, des pâtes, du riz, etc. (en prenant bien garde ne pas vous brûler),
- occuper l'espace en semant ou repiquant des fleurs décoratives : ancolie, belle de nuit, campanule des murailles, capucine, coquelicot, corbeille d'argent, cosmos, lin décoratif, nigelle de Damas, pavot de Californie, pensée, rose trémière, valériane, etc. Ces fleurs se ressemant ou se repiquant facilement, n'hésitez pas à en échanger des graines ou des plants entre voisins et amis.

### Respect de l'environnement

Dans vos gestes quotidiens, pensez aux agents communaux, aux riverains, aux enfants, et à la planète en général. Ne jetez pas vos mouchoirs et masques jetables, emballages, mégots, canettes, etc., sur la voie publique ou dans la nature. Évitez également de laisser tourner le moteur de votre voiture lorsque vous êtes à l'arrêt.

Voir aussi pages 17 et 34

## Recensements

### RECENSEMENT DE LA POPULATION en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2020



Chiffres relatifs à la population légale de Saint Robert, suite à l'enquête de recensement de la population qui a eu lieu en janvier-février 2017 :

- Population municipale : 301
- Population comptée à part : 8
- **Population totale : 309**

Le prochain recensement sera effectué en Janvier-Février 2022.

### LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des **DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française

**OÙ ?** À la mairie de ton domicile

**QUAND ?** Dès 16 ans

**AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile

**POURQUOI ?**

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

**OBJECTIF CITOYEN**

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr  
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA

**Attention : il n'est pas délivré de duplicata.  
En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont dépend l'intéressé**

# Gendarmerie

## NOS DISPOSITIFS À VOTRE SERVICE



### Les opérations tranquillité

- **Opération Tranquillité Vacances (OTV)** : permet à chaque particulier de signaler ses absences auprès de la brigade la plus proche. Pendant cette période d'absence des rondes aléatoires seront effectuées à son domicile afin de prévenir la commission d'un cambriolage.

- **Opération Tranquillité Entreprises et Commerces (OTEC)** : De même, ce dispositif permet aux responsables d'entreprises et de commerces de bénéficier d'une surveillance renforcée pendant les périodes de fermetures ponctuelles ou à l'occasion de stock important de produits sensibles.



- **Opération Tranquillité Séniors (OTS)** : Ce dispositif est destiné à nos aînés et aux personnes vulnérables. L'objectif est de sensibiliser ce public à certains modes opératoires malveillants dont ils sont la cible (escroqueries, vol par fausse qualité,...), mais aussi de rompre l'isolement lorsqu'il est présent pour certains d'entre eux.

### La consultation de sûreté



Des gendarmes, spécialement formés en prévention situationnelle, et forts de leur expérience de terrain leur permettant de connaître les modes opératoires des délinquants, seront à même de **vous prodiguer des conseils pour améliorer la sécurisation de vos sites**.

Ils effectueront à votre profit, une consultation de sûreté, afin d'identifier les vulnérabilités de vos sites. Puis vous feront des préconisations tant sur le plan technique que sur les mesures humaines et organisationnelles, qui seront de nature à améliorer la protection des biens et des personnes.

► Vous pouvez la solliciter **gratuitement** auprès de votre brigade.

► Vous conviendrez d'un **rendez-vous** à votre domicile, commerce ou autres lieux.

► Cette consultation débouchera sur **des conseils verbaux**.

► Pour des raisons évidentes de déontologie il ne pourra pas vous recommander d'installateur ou de marque de produit.

### Page facebook du GGD19

facebook



Gendarmerie de la Corrèze

Suivez l'actualité du groupement de gendarmerie de la Corrèze via sa page facebook :

- actualité,
- conseils de prévention,
- alertes, mises en garde,
- ...

[www.facebook.com/Gendarmerie-de-la-Corrèze](http://www.facebook.com/Gendarmerie-de-la-Corrèze)

### Numéros utiles :

Brigade de Juillac :  
05.55.25.60.06

Brigade d'Objat :  
05.55.25.50.02

En cas d'urgence :  
Composez le 17

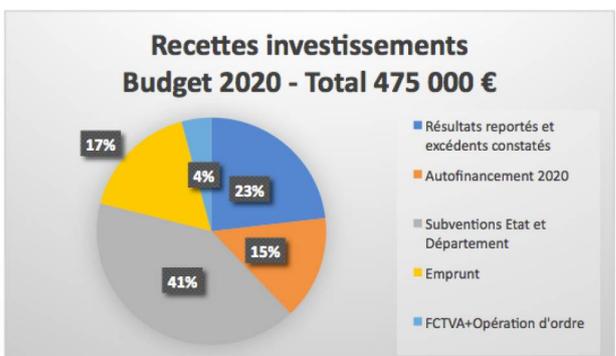
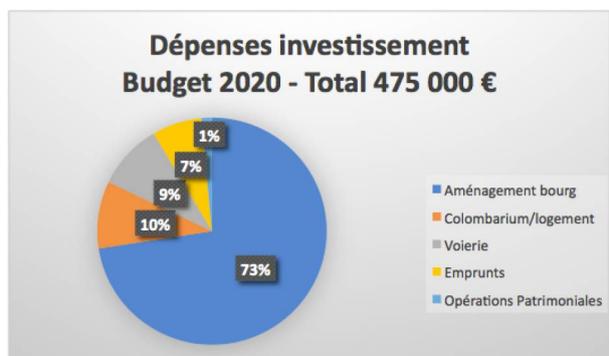
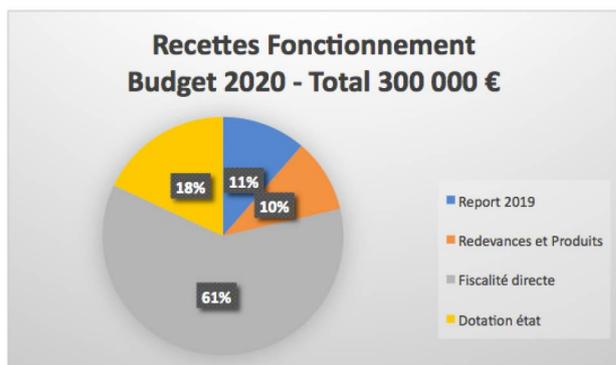
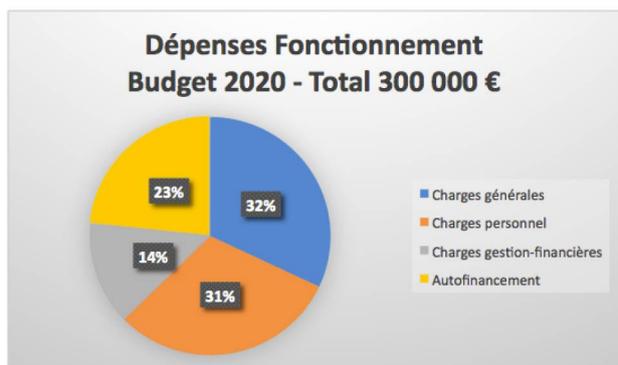
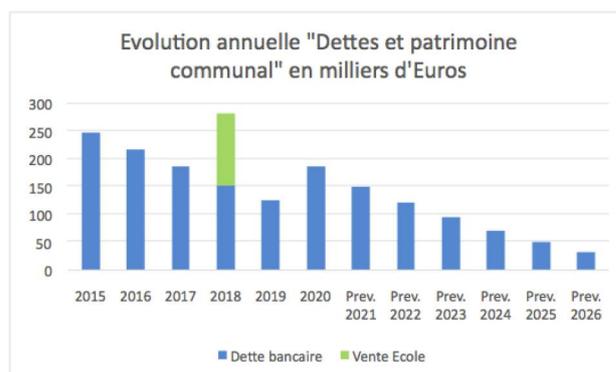
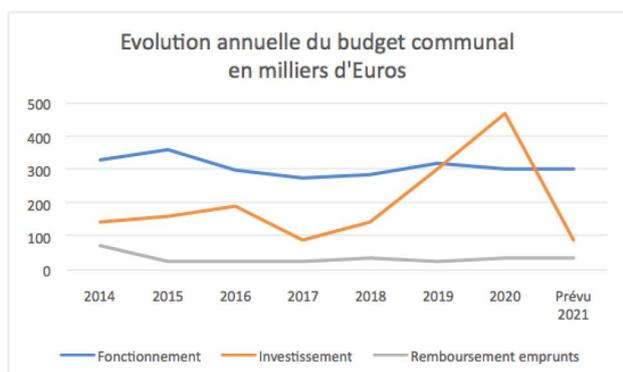
## Tarifs communaux

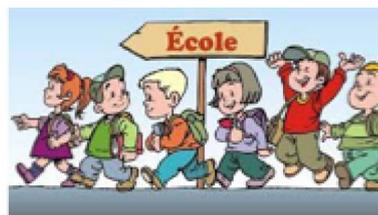
- LOCATION SALLE SAINT LIBERAL -				
	<b>2 Jours Week-end</b>	<b>Avec chauffage (en option)</b>		<b>Caution</b>
Habitants de la Commune	<b>450 €</b>	<b>30 €</b>		<b>400 €</b>
Associations de la Commune	<b>150 €</b> <i>Par location pour les deux premières manifestations de l'année</i>	<b>30€</b>		<b>400 €</b>
Habitants Hors Commune	<b>550 €</b>	<b>30 €</b>		<b>400€</b>
Associations Hors Commune	<b>550 €</b>	<b>30 €</b>		<b>400 €</b>
Entreprises /Organismes Hors Commune	<b>550 €</b>	<b>30 €</b>		<b>400 €</b>
- LOCATION SALLE ROUSSEAU -				
		<b>Par Jour</b>		
		<b>Tarif Sans chauffage</b>	<b>Tarif Avec chauffage</b>	<b>Caution</b>
<b>Prêt gratuit de la salle pour les associations de la commune</b>				<b>100 €</b>
<b>Tarifs pour les habitants de la Commune</b>	⇒	<b>60 €</b>	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Tarifs Habitants hors commune</b>	⇒	<b>120 €</b>	<b>160 €</b>	<b>100 €</b>
- CONCESSIONS CIMETIÈRE - (concession trentenaire)				
<b>Concession simple (3.38 m<sup>2</sup>)</b>		<b>202,80 € (plus frais optionnels)</b>		
<b>Concession double (6.75 m<sup>2</sup>)</b>		<b>405,00 € (plus frais optionnel)</b>		
- COLUMBARIUM -				
<b>Prix de la case</b>	<b>500 € + frais d'enregistrement : 25 € soit ⇨ 535 €</b>			

## Budget de la commune

Le budget détaillé peut être consulté à la Mairie.

Les ratios d'endettement de notre commune sont bons en comparaison avec des communes de la même catégorie. Notre objectif est de poursuivre la diminution de cette dette tout en maintenant les investissements et dépenses d'entretien nécessaires à un bon niveau.





Les enfants de Saint Robert fréquentent les écoles primaires du RPI d'Ayen (Regroupement Pédagogique intercommunal).

**Participation Communale 2020 ⇨ 16 246,43 €**

### Scolarisation

Service généraux	Participation de la commune	1 990,80
<b>Maternelle</b>		
3 enfants inscrits	Participation de la commune : 1 000 €/ enfant, soit	3 000,00
	Part communale pour la construction de l'école maternelle	2 435,00
<b>Périscolaire</b>		
14 enfants inscrits	Cantine : 14 enfants – (350 € par enfant)	4 900,00
	Garderie : 11 enfants - (35 € par enfant)	385,00
<b>Ecole Elémentaire</b>	3 enfants - (296 € par enfant)	888,00
<b>Piscine</b>		
	3 enfants participent à des séances de natation à la piscine d'Objat	
	Fonctionnement	40,00
	Transport	30,00
<b>ALSH (centre aéré)</b>	10 enfants	2 461,63

### Service Incendies



Poteaux et bouches incendie ⇨ 8 x 14,50 € ⇨ 116,00 €

## Ramassage et traitement des ordures ménagères

Vous trouverez de nombreuses informations sur le devenir de vos ordures et déchets verts sur le site « sirtom-region-brive.net » et sur le site de la mairie de Saint-Robert.

### Le calendrier de collecte du premier semestre 2021

#### Mon calendrier de collecte



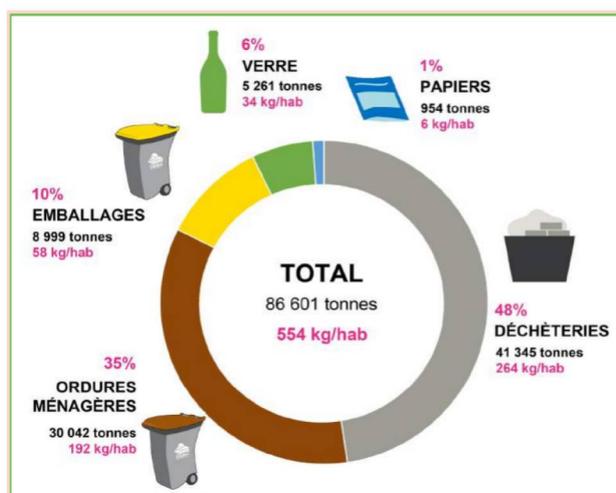
Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M		1 V	53	1 L	5	1 L	9	1 J		1 S	Férié	1 M	
2 M		2 S		2 M		2 M		2 V		2 D		2 M	
3 J		3 D		3 M		3 M		3 S		3 L	18	3 J	
4 V		4 L	1	4 J		4 J		4 D		4 M		4 V	
5 S		5 M		5 V		5 V		5 L	Férié	14	5 M	5 S	
6 D		6 M		6 S		6 S		6 M		6 J		6 D	
7 L	50	7 J		7 D		7 D		7 M		7 V		7 L	23
8 M		8 V		8 L	6	8 L	10	8 J		8 S	Férié	8 M	
9 M		9 S		9 M		9 M		9 V		9 D		9 M	
10 J		10 D		10 M		10 M		10 S		10 L	19	10 J	
11 V		11 L	2	11 J		11 J		11 D		11 M		11 V	
12 S		12 M		12 V		12 V		12 L	15	12 M		12 S	
13 D		13 M		13 S		13 S		13 M		13 J	Férié	13 D	
14 L	51	14 J		14 D		14 D		14 M		14 V		14 L	24
15 M		15 V		15 L	7	15 L	11	15 J		15 S		15 M	
16 M		16 S		16 M		16 M		16 V		16 D		16 M	
17 J		17 D		17 M		17 M		17 S		17 L	20	17 J	
18 V		18 L	3	18 J		18 J		18 D		18 M		18 V	
19 S		19 M		19 V		19 V		19 L	16	19 M		19 S	
20 D		20 M		20 S		20 S		20 M		20 J		20 D	
21 L	52	21 J		21 D		21 D		21 M		21 V		21 L	25
22 M		22 V		22 L	8	22 L	12	22 J		22 S		22 M	
23 M		23 S		23 M		23 M		23 V		23 D		23 M	
24 J		24 D		24 M		24 M		24 S		24 L	Férié	24 J	
25 V	Férié	25 L	4	25 J		25 J		25 D		25 M	21	25 V	
26 S		26 M		26 V		26 V		26 L	17	26 M		26 S	
27 D		27 M		27 S		27 S		27 M		27 J		27 D	
28 L	53	28 J		28 D		28 D		28 M		28 V		28 L	26
29 M		29 V						29 J	13	29 J		29 M	
30 M		30 S						30 V		30 D		30 M	
31 J		31 D								31 L	22		

**Jours fériés** Le Sirtom vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés :  
 Si votre jour de collecte «tombe» un jour férié : la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine

Le Sirtom assure la collecte des déchets ménagers des collectivités membres, la collecte du verre, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et la gestion des 18 déchèteries.



### Les activités du SIRTOM



## Services de transport

Dans notre secteur géographique, la compétence des transports est assurée par la région Nouvelle Aquitaine et par l'Agglomération de Brive.

Vous aurez accès à de nombreuses informations sur Internet, en saisissant les liens :

[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)  
[agglodebrive.fr/les-competences/transports/reseau-libeo](http://agglodebrive.fr/les-competences/transports/reseau-libeo)

### 1/ Transports scolaires

#### **Transports scolaires**



Les transports scolaires sont du ressort de la région Nouvelle Aquitaine.

Vous trouverez les modalités d'inscription et les horaires en vous connectant au site :

[scolaire19.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://scolaire19.transports.nouvelle-aquitaine.fr)

### 2/ Transports à la demande de la communauté d'agglomération de Brive : le réseau Libéo



Vous avez besoin de vous rendre à Brive, mais vous n'avez pas de moyen de transport ? La solution pourrait bien être le « Transport à la Demande » ou TAD.

La centrale de réservation est ouverte tous les jours (sauf dimanches et jours fériés), de 8 h15 à 12 h15 et de 15 h à 18 h15.

Il vous suffit de la contacter par un simple appel téléphonique au **05 55 74 20 13**.

Elle reçoit les demandes de réservation, qui peuvent être effectuées au minimum la veille avant 12 h et au maximum 10 jours avant. Ce service est actuellement disponible les mardis après midi et les samedis matin.

Horaires précis disponibles sur le site [libeo-brive.fr](http://libeo-brive.fr). Sélectionnez « Libéo à la demande » sous l'onglet « vos déplacements ».

### 3/ Transports à la demande de la Région Nouvelle Aquitaine

Notre région propose également, dans chacun de ses départements, un service de transport à la demande. Pour plus d'information, consultez le lien :

[transports.nouvelle-aquitaine.fr/transport-la-demande](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transport-la-demande)

ou contactez par téléphone le **05 55 17 91 19**.

La région met aussi à votre disposition l'application Modalis. Cette appli gratuite a pour but de faciliter vos déplacements sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine en transport en commun, vélo, voiture et covoiturage : recherche d'itinéraires, horaires et plans.



### 4/ Covoiturage



Vous trouvez que le covoiturage de proximité est une solution économique et solidaire pour vous déplacer sur notre territoire ?

Vous n'avez aucun moyen de vous déplacer sur des trajets de proximité allant jusqu'à 25 km ?

Vous souhaitez favoriser le commerce de proximité ?

Alors le service de covoiturage mis en place par la commune d'Ayen et les communes limitrophes, est à votre disposition. Pour tous renseignements : Maison des services d'Ayen, 41 place Louis Mareuse. Tel: 05 55 25 76 12.

Adresse e-mail : [franceservices.ayen@orange.fr](mailto:franceservices.ayen@orange.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h30. Le Samedi matin de 9h à 12 h 00.

Vous pouvez également vous connecter sur la plateforme :

[www.collectif-vivre-ensemble-durablement.com/covoiturage-ayen](http://www.collectif-vivre-ensemble-durablement.com/covoiturage-ayen)

### **Le Plan local d'urbanisme**

L'aménagement du territoire est un pilier de l'action politique. Elle se doit d'être cohérente sur tout le territoire national et se décline au travers de différents dispositifs :

- Au niveau national, avec la loi Alur (2014) qui tend à réguler l'urbanisation.
- Au niveau de la région avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET).
- Au niveau du territoire avec le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Corrèze. Il est à la charge du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB), composé quatre Communauté de Communes (Bassin de Brive/CABB, Pays de Beynat, Villages du Midi Corrèzien, Sud Corrèzien), soit 83 communes au total.
- Au niveau communal : il peut fonctionner, sans règlement particulier (on se réfère alors au Règlement National), ou avec une « Carte Communale » (situation actuelle de notre commune), ou encore avec un plan local d'urbanisme (**PLU**).

Depuis la décision du conseil municipal du 2 juillet 2014, Saint-Robert participe à l'élaboration d'un PLU, par l'intermédiaire d'un groupement de commande relevant du SIVOM d'Ayen. Ce PLU, en cours d'instruction, ne deviendra applicable qu'aux termes des travaux dûment achevés et validés réglementairement par toutes les parties concernées.

**Attention** : ce PLU, soumis à concertation, respectera les orientations nationales conduisant à limiter l'emprise des zones constructibles. Donc, des parcelles actuellement considérées constructibles pourraient ne plus l'être à la suite du processus réglementaire et de l'adoption du PLU. En conséquence, si vous avez un projet de construction, nous vous conseillons de le lancer le plus tôt possible, dans le cadre de la Carte Communale en vigueur. Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la mairie.

### **La déclaration préalable de travaux**

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour les aménagements de faible importance :

- Travaux sur une petite surface : les travaux peuvent concerner une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).
- Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Cela peut concerner : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

La déclaration préalable n'est pas systématique pour les travaux, dits « de ravalement », consistant à restaurer l'état initial du bâtiment et à remettre en état de propreté des façades (par exemple nettoyage des murs). Toutefois, cette **déclaration préalable est nécessaire** si les travaux se situent dans un **espace protégé**, comme les **abords d'un monument historique, ce qui est quasiment général pour le territoire de la commune de Saint-Robert**. Attention : les délais d'instruction sont différents suivant la demande (déclaration préalable, permis de construire, etc.).

Nous tenons ici à remercier l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), le SIVOM et l'Association des Maires de France de la Corrèze, pour le soutien qu'ils nous apportent, tant par leurs subventions (notre village percevra pour 200 000 € de subventions cette année), que par les services qu'ils nous rendent (formation des élus, assistance juridique, instruction des dossiers d'urbanismes, assainissement, transports scolaires, déploiement fibre, construction des plans de financement, prestation d'engineering, scolarité, etc...). Sans eux, rien en serait possible, ne l'oublions pas.



Tél. : 05 55 74 10 00 - [agglodebrive.fr](http://agglodebrive.fr) - [contact@agglodebrive.fr](mailto:contact@agglodebrive.fr)

### QUE FAIT L'AGGLO POUR VOUS ?

#### L'économie

L'Agglo de Brive facilite et encourage l'entrepreneuriat, facteur de croissance et d'emplois :

- en accompagnant les projets des entreprises locales et des habitants sur le territoire,
- en stimulant les leviers afin de créer un environnement entrepreneurial qui concentre les communautés d'acteurs privés et publics,
- en proposant 550 hectares de zones d'activités économiques répartis sur le territoire de l'Agglomération et accueillant des entreprises artisanales, industrielles, commerciales ou tertiaires
- en favorisant l'attractivité du territoire par le développement touristique.

**Brive Entreprendre** est un guichet unique dédié à l'entrepreneuriat et au développement économique sur le territoire de l'Agglo : 10, avenue Général Leclerc - BP 80005 - 19101 Brive - Tél : 05.55.23.64.06

#### Le transport

Le réseau de transport public de l'Agglo de Brive s'articule autour :

- des services urbains - Libéo ; des services à la demande (TAD) - Libéo à la Demande ; des services scolaires - Libéo Scolaire (voir aussi page 12).
- du service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR), Libéo Accessible.

**Centrale de réservation du réseau de transport Libéo** - Tél : 05 55 74 20 13 - [www.libeo-brive.fr](http://www.libeo-brive.fr)

- Renseignements en lien avec le transport scolaire - Tél : 05 55 74 99 27 - [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)
- Location de vélo : expérience actuellement en cours. Renseignements au 05.55.18.18.57 - [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)

## L'habitat

L'Agglo propose un guichet unique pour s'informer sur toutes les questions concernant l'habitat (780 000 € d'aides distribuées aux particuliers en 2019).

- > réhabilitation du logement : conseils techniques, juridiques, aides financières, démarches de subventions auprès des partenaires,
- > acquisition du logement pour les primo-accédants : prêt première Clé (649 foyers accompagnés depuis 2016),
- > logement social : information des demandeurs, guichet d'enregistrement des demandes de logement social.

**Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat** : Accueil du public du lundi au vendredi 9 h-12 h et 14 h-17 h.  
Immeuble Consulaire - 6e étage - 10, avenue Général Leclerc - 19100 Brive-la-Gaillarde  
Tél : 05 55 74 08 08 - maison-habitat@agglodebrive.fr ou urba.ads@agglodebrive.fr

## L'eau et l'assainissement

> La CABB exerce la compétence « eau » sur les 48 communes de son territoire. Elle est organisatrice du service sur 37 de ces communes, la compétence ayant été transférée à différents syndicats des eaux pour les autres communes. Cela représente 11 usines qui produisent 8,1 millions de mètres cubes d'eau potable par an.

Suite à des renégociations de contrats avec la SAUR, le prix de l'eau a baissé sur 35 communes de l'Agglo en janvier 2019.

- > L'agglo est compétente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).
- > L'assainissement collectif : gestion d'un linéaire d'environ 700 km, 44 stations d'épuration pour une capacité nominale globale d'environ 244 800 équivalents habitants.
- > L'assainissement non collectif : le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a pour mission d'intervenir chez les particuliers afin de vérifier les installations d'assainissement.

## La solidarité et la cohésion sociale

L'enjeu du Contrat de Ville est de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires dans tous les domaines : accès à l'emploi et à la formation, réussite éducative, accès aux soins, sécurité des personnes et des biens, cadre de vie, lutte contre les discriminations, réduction de la fracture numérique, accès à la culture, aux sports, etc. Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) permet de soutenir l'action en faveur de l'emploi et de l'insertion et a pour but de :

- > renforcer l'impact des politiques d'emploi et de l'insertion au plan territorial,
- > garantir un large partenariat avec les acteurs locaux pour une approche territorialisée,
- > mieux orienter les aides financières à destination des personnes les plus en difficulté au regard de l'emploi.

## L'environnement

La gestion et l'élimination des déchets : l'Agglo de Brive a délégué cette mission au SIRTOM de la Région de Brive, regroupant 123 communes et 156 200 habitants.

La création de la voie verte et des itinéraires de randonnée : sur les axes Corrèze et Vézère.

## La petite enfance

L'Agglo de Brive a en charge l'accueil de la petite enfance pour les 48 communes de l'agglomération. Dans ce cadre, elle pilote désormais les structures d'accueil, les relais assistantes maternelles et les lieux d'accueil pour parents et enfants. Depuis janvier 2019, **un portail famille est mis en place sur le site de l'Agglo**. Ce site sécurisé est accessible 24 h/24 pour vos futures démarches d'inscription, de réservation et de paiement dans les domaines de la petite enfance, des centres de loisirs, etc.

## État civil

### Naissances

Le 28 juillet 2020	<b>Julia, Ghislaine, Jeanne BAGNAUD</b> de Grégory, Michel, Claude BAGNAUD et de Agnès, Marie, Ghislaine BREUIL – Les Carteresses
Le 27 août 2020	<b>Violette, Sofia, Irene BAKKER</b> de Maarten Roeland BAKKER et de Daniëlla Dhira A-TJAK – Saint-Maurice

### Décès

Le 19 janvier 2020	Solange GRANGER – Le Bourg
Le 29 mars 2020	Luc, Hervé PUIDEBOIS – Place de la Prévôté
Le 19 octobre 2020	Denise BOUCHAUD, épouse MAZY – Av. Henri Queuille

### Inhumations

Le 13 janvier 2020	Evette Renée PLANTADIS, épouse BRUN
Le 3 juin 2020	René Jules Paul BOUCHER
Le 12 juin 2020	Alfred CHASTANET
Le 10 juillet 2020	Robert Jean GRENIER
Le 20 juillet 2020	Yvonne DUMEYNIE, veuve CURNARIE
Le 22 septembre 2020	Geneviève CAPELLE, veuve BRUNEL
Le 21 octobre 2020	Denise BOUCHAUD, épouse MAZY
Le 16 novembre 2020	Marie Paule SARRANT, veuve DESCOMPS
Le 26 novembre 2020	Yvette CURNARIE, veuve DUMEYNIE

## Accueil des nouveaux arrivants

Le village a accueilli cette année **près de trente** nouveaux arrivants.

### « Chabatz d'antrar » !

Saint Robert est un village accueillant. Depuis de très nombreuses années, les Saint-Robertois sont habitués à recevoir l'arrivée de nouveaux habitants, à les intégrer dans leur communauté et à leur donner les moyens de s'épanouir en son sein.

Par exemple, nous avons vu nous rejoindre, toujours plus nombreux, des Néerlandais et des Britanniques, sans doute parce que le bouche à oreille a bien fonctionné entre eux pour faire savoir qu'ils sont les bienvenus. Au point que cette année, l'habitante la plus jeune de notre village est la petite Violette, dont les parents nous arrivent des Pays-Bas.

La Mairie est à la disposition de tous les nouveaux venus, ainsi que de ceux qui auraient pour projet de s'installer chez nous, pour les aider dans leurs formalités.

Comme on dit ici, sur le pas des portes, pour accueillir les visiteurs : « Finissez d'entrer » !

## Téléthon



### Résultats pour Saint-Robert en 2019

Manifestation sur le terrain : 431 €

Dons 3637 : 50 €

Dons Internet : 25 €

Soit un total de 506 €, ce qui représente 1.68€ par habitant.

La moyenne national est de 1.30 € environ.



Grâce à votre mobilisation lors des actions organisées, grâce à vos dons, vous contribuez à poursuivre le combat contre les maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.  
*Un grand Merci !*



## Gestes citoyens - Spécial chiens et chats

### Promenade des chiens et déjections canines

Le règlement sanitaire de Corrèze stipule que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse. Le maire peut aussi leur interdire l'accès de certains lieux, même tenus en laisse. Cette interdiction est visualisée par affichage sur place.

Les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques (y compris le jardin public, les terrains de jeux, les chemins). Tout propriétaire de chien est donc tenu de veiller à ce que son animal fasse ses besoins dans un endroit ne créant pas de désagréments. Dans le cas contraire, il est tenu de ramasser les déjections avec un sacnet prévu à cet effet.

### Population de chats

Un couple de chats non stérilisés peut générer plusieurs milliers de chatons, dont de nombreux seront condamnés à une vie d'errance, avec parfois des conséquences jugées nuisibles (marquage urinaire, destruction de poubelle, prédation des oiseaux, etc.). La stérilisation des chats n'est pas obligatoire, mais nous ne pouvons que l'encourager, car elle augmente leurs chances d'une longue vie tranquille. Si vous vous occupez de chats errants, sachez que la commune de Saint Robert adhère à la fourrière de Brive qui, associée à la SPA, pourra vous aider à prendre en charge cette démarche. Vous pouvez vous renseigner auprès de la Mairie ou bien de Sonia Mérigot, notre épicière, très impliquée auprès de ces organisations.

## Les Plus Beaux Villages de France



L'assemblée Générale de l'association (mandature 2014/2020) s'est tenue du 2 au 4 octobre 2020 à Monflanquin (47). À cette occasion, 27 dossiers de candidature ont été examinés et 8 nouveaux villages ont été classés comme Brouage (17), Villeréal (47), Veules-les-Roses (76). Entre 2014 et 2020, 5 villages n'ont pas rempli les critères et ont été déclassés. Selon le bilan de 2019, l'association compte 159 villages classés.

Au cours de ces six dernières années, un accord a été passé avec Flammarion pour l'édition du guide officiel « Les plus beaux villages de France », qui est aussi publié en Anglais et en Néerlandais. L'Association a renforcé et modernisé sa communication numérique (Facebook, Instagram et Twitter). Depuis 2015, un certain nombre d'actions visent à positionner les Plus Beaux Villages de France comme une véritable destination touristique (offre de séjours en itinérance, comme 2 rallyes en 2 CV à travers les différents villages classés, immatriculation au registre des agences de voyage, etc.).

En 2018, plusieurs nouveaux rendez-vous ont été créés : la « Nuit Romantique », se déroulant le samedi suivant le solstice d'été, un marché au vin des Plus Beaux Villages de France et les journées européennes des Métiers d'Art.

La période 2014-2020 a été particulièrement riche en retombées médiatiques : deux émissions entièrement consacrées l'association : « Le Doc du Dimanche » sur France 5 et « Au cœur des Régions » sur LCI, ainsi que des reportages dans les JT nationaux.

Notre village a été expertisé le 20 juin 2015. **La prochaine expertise aura lieu en 2021** (tous les 6 ans).

## Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoises



Installé au Manoir des Tours, à Allasac, le Pays d'Art et d'Histoire compte aujourd'hui 47 communes adhérentes, avec une cohérence en termes de patrimoine d'histoire et de paysages. L'assemblée générale s'est tenu le 10 octobre 2020. La programmation 2020 s'est établie sur plusieurs axes : exposition itinérante sur l'histoire du rail, spectacle de théâtre d'ombres, espace Game à Clairvivre, différentes parutions, avec des livrets pour enfants, ainsi que des projets pédagogiques sur l'ardoise et l'histoire du barrage du Saillant. Le Pays d'Art et d'Histoire était associé aux journées du Patrimoine (thème patrimoine et éducation). Notre boulanger s'est proposé de faire visiter son fournil.

## Office du Tourisme (OT)



Le 13 octobre 2020 s'est tenue une réunion sur le développement touristique de l'agglomération de Brive. Au regard des statistiques de 2018-2019, il a été décidé par l'OT de supprimer la plupart de ses bureaux. Saint-Robert n'a pas échappé à la règle, mais a proposé d'ouvrir quatre points d'infos : bureau de poste, épicerie, café perché et brocantes du tigre. Malgré la crise sanitaire, nous avons maintenu trois expositions d'art (M. Bonjour, Mme Lachartre, M. Rudolf Otto, M. Van Koert). Cet été, plus de 4 000 touristes ont visité notre village, à comparer à 350 000 visiteurs sur le territoire de l'agglomération de Brive (29 000 aux Jardins de Colette, 23 000 à Turenne). Une enquête menée par l'office de tourisme auprès des visiteurs révélait en effet le manque d'espace d'accueil pour se poser quelques moments à Saint-Robert. Avec l'aménagement de la place, nous pouvons maintenant retenir les touristes, grâce notamment aux deux cafés. Il résulte aussi de cette étude de l'OT qu'il nous manque un point fort pour attirer le flux touristique. Les années à venir seront donc décisives pour capter une nouvelle clientèle, préserver l'authenticité et la quiétude de notre territoire, mais aussi et surtout obtenir une reconnaissance nationale à travers ce point fort touristique, qui reste à définir.

# DOSSIER SPÉCIAL ASSOCIATIONS

## LA TRIBUNE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SAINT-ROBERTOIS

Cette année 2020 aura été historiquement marquée par l'épidémie de Covid-19 et par les mesures sanitaires auxquelles nous avons dû nous familiariser. La prudence est devenue la règle et le terme de « distanciation sociale » semble avoir fait d'autrui un ennemi potentiel. Dans ce contexte peu favorable, le village de Saint-Robert a pu maintenir un minimum d'activités sociales et festives, telles que les rencontres des jeunes et quelques animations musicales sur la place au cours de l'été, le concert en plein air du 14 août, le spectacle pour enfants et l'animation fanfare du 15 août, le « Baco drive » du 11 octobre, les commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Bien entendu, tout cela n'a rien de comparable avec les années précédentes, mais le maintien de ces animations a permis de prendre conscience de leur rôle essentiel dans la vie de notre village et dans les liens unissant ses habitants. Or, tout cela, nous le devons essentiellement à l'engagement des bénévoles et des associations.

Peu de villages de la taille de Saint-Robert peuvent se vanter de bénéficier d'autant de structures associatives, dans des domaines aussi variés que le sport, les loisirs, la culture et les échanges culturels, les rencontres, la convivialité et les festivités. Toutes ont pour objectif commun l'amitié et le partage.

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, une présentation de chacune de ces associations, avec un bilan de leurs activités en cette année particulière. Nous espérons que ce focus vous donnera l'envie de mieux les connaître, de participer à leurs activités, voire de vous joindre à leurs équipes pour leur apporter votre soutien et votre aide.

***Les associations ont besoin de vous !***  
*Des formulaires d'adhésions sont joints à ce bulletin  
pour vous aider à faire le premier pas.*

N'hésitez pas également à concrétiser vos projets. Si vous souhaitez organiser des activités sportives ou ludiques, des ateliers, un club de lecture, des sorties nature, des jardins partagés, etc., contactez la mairie qui pourra vous aider à monter votre projet.

Ensemble, faisons taire ceux qui prédisent que l'épidémie laissera des traces indélébiles dans nos rapports avec les autres. Au contraire, en soutenant les associations du village, faisons le choix de liens renforcés, qui nous rendront plus forts dans les moments difficiles, et bien entendu plus joyeux dans les moments de fête !

### Sommaire du dossier

Les amis de Saint-Robert	page 20
Comité de jumelage	page 21
Club Bel Air amitiés, Club de bowls	page 22
Association du Baco, Foyer des jeunes, Échanges culturels,	page 23
Comité des fêtes	page 24
Club de football SR3V	pages 24-25
Société de chasse,	page 26

## Les Amis de Saint-Robert

Année de création : 1972 - Nombre d'adhérents : 107

Voici bientôt cinq décennies, l'association des Amis de Saint-Robert est née du désir de valoriser le merveilleux patrimoine existant sur la commune de Saint-Robert. Dès son origine, l'association s'est tournée vers la Musique et les Arts comme moyens d'atteindre son objectif. En assurant une animation culturelle au sein de notre territoire, l'association permet, grâce à son Festival, un réel rayonnement de notre commune, tant culturel que touristique.

Les Amis de Saint-Robert c'est, durant l'été :

- Un **Festival** avec 5 concerts qui accueillent chaque année près de 1200 personnes.
- Un **concert gratuit** l'après-midi en juillet pour son ouverture



- Une **exposition** avec des artistes rares.

Pendant 6 mois, c'est aussi :

- Un **café littéraire** mensuel.



C'est enfin, quand nos moyens nous le permettent :

- Une **aide à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine** (mise en place d'un circuit de visite des principaux bâtiments du village, financement, à hauteur de 7000 euros, pour la réalisation de deux vitraux dans l'église.)



Nos activités s'adressent à tous ! Il n'est pas nécessaire d'être un amateur de musique classique chevronné pour apprécier un moment musical. Il suffit de se laisser aller à l'émotion.

Nous soutenir, c'est permettre l'animation de notre village, c'est le faire vivre et le faire rayonner. Faire connaître Saint-Robert, c'est lui assurer un avenir.

Aidez-nous à poursuivre notre démarche, en adhérant à l'association. Votre don est déductible à 66% de vos impôts. Il suffit d'envoyer le reçu fiscal que nous vous fournissons. Et si vous faites votre don en ligne, vous le recevez directement par mail : [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com), tapez « Les amis de Saint-Robert » dans l'onglet « recherche » et laissez-vous guider.

Merci à tous pour votre soutien !

Sylvain Moulène, président.

## Comité de Jumelage



Saint-Robert est jumelé avec le bourg allemand d'**OBERREICHENBACH** (1300 habitants), situé en Bavière, dans l'arrondissement d'Erlangen-Höchstadt, dans le district de Moyenne-Franconie.

Une distance de 1200 km nous sépare. Toutefois, depuis le 4 mai 1985, les deux communes sont liées par une charte, signée par les Maires de l'époque : Philippe RANOUX et Karl KRESS.

Le comité de jumelage de Saint-Robert, **créé dès 1986**, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet de favoriser le développement des échanges linguistiques, culturels, sportifs et de contribuer à l'amitié franco-allemande. Il compte actuellement une soixantaine d'adhérents.

Depuis 35 ans, le comité de jumelage fait vivre ce partenariat en proposant **actions et rencontres**, venant en soutien à l'action municipale. En bref, nos actions et événements les plus marquants sont les suivants, sachant qu'ils ont été suspendus en 2020 compte tenu de la pandémie Covid 19 :

- Rencontres bisannuelles, lors du week-end de l'Ascension, avec hébergement dans les familles (une année à Oberreichenbach, une année à Saint-Robert), incluant une journée patrimoine d'un côté comme de l'autre.
- Réalisation d'une fontaine de Pâques à Saint-Robert (coutume de Moyenne-Franconie), précédée d'un atelier peinture avec les enfants du village pour préparer les décorations de la fontaine (œufs, lapins).
- Participation au « Joli Mois de l'Europe » en Nouvelle-Aquitaine en Mai, avec expositions, jeux pour mieux connaître l'Europe, etc.
- Sortie adhérents en Juin, avec visite, déjeuner et rencontre d'autres comités de jumelage.
- Traditionnel repas choucroute dansant fin novembre.
- Participation au marché de Noël de Saint-Robert ou des environs, avec vente de spécialités allemandes (vin chaud, bières, saucisses, gâteaux traditionnels de Noël, décorations, etc.).
- Participation au marché de Noël d'Oberreichenbach avec vente de nos produits limousins (spécialités autour de la noix et du canard, vin, fromages (ils adorent), etc...) sans oublier houx et gui que nous offrons.
- Échanges sportifs avec l'équipe de foot, pendant une quinzaine d'années.
- Cours d'allemand dispensés gracieusement par un professeur, pendant de longues années.

Nos projets pour 2021, en souhaitant très fort que la situation sanitaire s'améliore, sont le report de la **célébration des 35 ans du Jumelage**, à Oberreichenbach, prévue à l'Ascension, ainsi toutes nos actions habituelles ou nouvelles, tout au long de l'année : participation aux activités de la Maison de l'Europe – Centre Information Europe Direct Limousin, de l'Association des communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine, formations, conférences, etc.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à :

- > Cliquer pour voir notre page Facebook et nous suivre !
- > Nous interroger par mail : jumelage.saintrobert@gmail.com

Le jumelage invite à l'ouverture d'esprit, à la tolérance et au rapprochement des citoyens.

Il permet en premier lieu de mieux se connaître entre habitants de Saint-Robert !

Par conséquent, n'hésitez pas à nous rejoindre (bulletin d'adhésion joint).

Au plaisir de vous rencontrer,  
Annie GAUTHIER, Présidente

## Club Bel Air Amitiés

Le Club BEL AIR AMITIÉS a vu le jour le 3 avril 1977, sous l'égide de Mr Ranoux, alors maire de Saint-Robert. Cette association a été créée dans le but de réunir les aînés de la commune. Elle permettait ainsi de divertir et de faire voyager ses adhérents, d'organiser des repas festifs, des jeux, afin de vaincre l'isolement.

Le nombre d'adhérents étant en nette baisse, le club ne peut plus fonctionner comme à cette époque. Ces dernières années, les activités du club ont été réduites : plus de belote, ni de repas de printemps et d'automne. La conjoncture actuelle n'aide pas à améliorer la situation.

La cotisation annuelle du Club était fixée à 15 euros par personne. Le club adhérait à l'association « Génération Mouvements », laquelle délivrait un timbre comportant les assurances nécessaires à nos activités.

Concernant l'année 2021, nous n'avons prévu aucune manifestation compte tenu de la situation sanitaire. Nous sommes toutefois ouverts à toute suggestion pour redonner vie à cette belle association, dès que les conditions sanitaires permettront de renouer avec la convivialité qui la caractérise.

Monique Descomps, trésorière – Michel Leseq, président.

## Club de bowls – Bowls Club



Le Bowls Club a été créé il y a environ 10 ans par Tony Benham et John Bacon, résidents anglais de Saint-Robert. Les parties se déroulent dans la salle André Rousseau, ce qui permet de jouer toute l'année, avec une pause pour les mois de juillet et août.

Le jeu de Bowls bénéficie d'une longue histoire, puisqu'il se pratique en Angleterre depuis le Moyen Âge. Pour jouer à l'extérieur, il faut une pelouse parfaitement

plane, qui est à la fois coûteuse à créer et à entretenir. Cela nécessite également un temps sec et une température raisonnable ; des conditions qui se produisent pas souvent au Royaume-Uni entre octobre et mai !

Des compétitions de Bowls se sont déroulées en salle aux Jeux olympiques et aux championnats du monde pendant au moins 20 ans. C'est ainsi que le jeu en salle « Short Mat » a été créé, pour permettre la pratique des Bowls à un niveau récréatif quelle que soit la météo. Les principes du jeu sont similaires au jeu de boules traditionnel français, mais les Bowls se jouent avec des boules plus grosses qui sont roulées plutôt que lancées.

Le Bowls Club de Saint-Robert joue deux fois par semaine en temps normal - le lundi de 10 h 00 à 12 h 00 et le jeudi de 15 h 30 à 17 h 30. À la mi-temps, il y a une pause pour le café et les biscuits et le jeudi, nous profitons d'un apéro pendant une heure environ après le match. Le jeu de Bowls est une activité très conviviale et peut être pratiquée par des femmes et des hommes sur un pied d'égalité. La vingtaine de membres actuels du club sont des joueurs anglais, français, néerlandais, écossais et gallois. L'abonnement annuel actuel est de 20 euros pour ceux qui jouent une fois par semaine et de 30 euros pour ceux qui jouent deux fois.

Toute personne souhaitant en savoir plus sur la pratique des Bowls à St Robert ou s'essayer au jeu est invitée à contacter Matthew Hunt au 05 55 24 47 59 ou par e-mail à [m\\_hunt@orange.fr](mailto:m_hunt@orange.fr). Le jeu peut également être visionné sur la chaîne Youtube greengaugesports.

Matthew Hunt, représentant du comité du club

## Artisans et Commerçants de Saint-Robert



Président depuis 2012 : Guy Galinat - Trésorière : Josette Cournil,  
Secrétaire : Annie Evrard.

Malgré une année compliquée, le **dimanche 11 octobre** dernier, pour sa 26<sup>ème</sup> année, l'association a voulu apporter une animation au cœur de notre village. Un **BACO DRIVE** exceptionnel fut organisé avec 3 stands : vin de Baco, Crêpes, Frottes à l'ail.

Cette journée s'est déroulée aussi bien que possible, au son de l'accordéon de **Bernard RUAL** (photo page 28). Nous

remercions nos fidèles participants qui, même sans publicité, étaient au rendez-vous.

Nous vous informons par ailleurs que l'année 2021 apportera, pour notre association, un changement de nom avec un renouvellement du bureau.

## Foyer des jeunes



Le Foyer des jeunes, en cette année 2020 compliquée, a préféré rester en retrait des manifestations auxquelles il a l'habitude de participer. Nous nous sommes néanmoins rassemblés lors d'une journée, afin de partager un repas au restaurant ainsi qu'un après-midi karting. Une belle expérience que nous nous sommes promis de réitérer.

Nous avons aussi, avec l'aide de l'association de la chasse de Saint-Robert, redonné un coup de jeune à la salle du troisième âge, se situant aux abords du jardin Philippe Ranoux. En effet, cette salle nous est gentiment

prêtée par la mairie et nous la partageons avec l'association de la chasse, avec laquelle nous nous entendons fort bien.

En espérant que l'année 2021 nous laisse plus de liberté, vous pourrez nous retrouver lors des marchés festifs qui auront lieu sur notre belle place de l'église. Comme l'été 2019, nous vendrons glaces, crêpes et assiettes de tapas afin d'égayer vos papilles et contribuer au bon déroulement de votre soirée. Nous sommes impatients de vous retrouver lors de ces marchés et, qui sait peut-être vous accueillir au sein de notre association, pour les plus jeunes d'entre vous.

Merci à vous pour les années passés et merci pour les années à venir !

Antonin André, président.

## Échange culturel

L'échange culturel est une réunion cordiale entre Français, Anglais, Hollandais, etc. dans le but d'encourager la compréhension d'autres cultures. Nous réalisons des quiz, de courts exposés sur des divers sujets (histoire, géographie, actualité, cuisine, etc.) suivi de discussions. Le français et l'anglais sont utilisés, afin que tout le monde puisse participer et améliorer ses aptitudes linguistiques.

Les réunions ont lieu le premier mardi de chaque mois (sauf juillet et août) à la mairie de St Robert, dans la salle des associations et durent deux heures, de 20h à 22h.

**C'est amusant, c'est gratuit et convivial**, alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Bien entendu, suite à la crise sanitaire, nos réunions n'ont pas lieu actuellement, nous espérons pouvoir nous retrouver dès que les conditions le permettront.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Thierry au 05 55 25 24 73.

Thierry Dedome, président.

## Comité des fêtes

Cette année 2020, si particulière pour nous tous, se termine. L'association du Comité des Fêtes, n'a pu maintenir une activité normale en cette période de Covid19. Nous pensons à ceux directement et indirectement touchés par ce virus.

Afin de préserver l'ensemble des acteurs de nos manifestations, celles-ci ont été réduites au strict minimum, la santé étant la priorité absolue. Mais pour notre association qui a pour but, d'animer, de divertir, d'amuser, de vous faire rire, chante..., il est évident que cette année restera inachevée. Les marchés festifs ont été annulés, le flux de visiteurs représentant un risque sanitaire trop important pour les anciens et pour vous tous. Toutefois les musiciens ont été soutenus ; nous avons fait le choix, pour certains, de régler la moitié de leur cachet d'artiste afin de les épauler financièrement.

Le 15 Aout, nous avons tout de même organisé un **vide-grenier**, qui s'est bien déroulé, bien que nous ayons volontairement minimisé la publicité pour ne pas engendrer de flux de visiteurs trop important dans le village. Il y avait une quinzaine d'exposants pour 250 visiteurs durant la journée. Notre but était de permettre aux commerces du village de bien fonctionner durant cette animation.

L'association n'a pas cessé pour autant de penser à l'avenir, que nous espérons meilleur : de nouveaux chars sont réservés pour l'an prochain, les artistes sont retenus pour les futurs marchés festifs. Nous avons également participé au financement d'œuvres qui prendront place dans la chapelle du village.

Une assemblée générale sera organisée dès que possible en respectant les normes sanitaires, le bureau actuel étant composé de Josy Achard, secrétaire, Stéphane Pascarel, trésorier, et Yoan Pascarel, président.

L'association tient à remercier l'ancienne et la nouvelle municipalité pour leur soutien. La place du village refaite va permettre des manifestations avec un environnement chaleureux et les locaux mis à disposition par la commune nous aident à préserver notre matériel en bon état.

Pour toutes les personnes désireuses de nous rejoindre vous pouvez nous contacter au 06 84 39 49 55 (Yoan) ou bien par mail [yoan.pascarel@gmail.com](mailto:yoan.pascarel@gmail.com). Nous vous communiquerons la date de notre assemblée, afin de nous retrouver et de présenter les actualités de l'association.

Merci à tous, prenez soins de vous et passez de bonnes fêtes !  
Le Comité des Fêtes



*Quelques souvenirs des marchés festifs (2019)*



## Club de football – SR3V

Depuis juillet 2020, l'**Espérance Saint-Robertoise n'existe plus**. En effet, dès le début de saison le club s'est rapproché de l'entente « jeunes A3VO », qui regroupait les club de Vignols-Voutezac et de Vars (les 3V) et le club d'Allasac. Cela s'est très bien passé pour tous les enfants. La bonne entente née entre les encadrants de Saint-Robert, de Vignols-Voutezac et de Vars nous a amené rapidement à envisager un regroupement total.

A partir de décembre 2019, plusieurs réunions se sont tenues (joueurs des trois clubs et joueuses de Vars) pour que tout soit finalisé en fin de saison. Ainsi, l'**Entente SR3V** est née de la fusion de ces trois clubs historiques corréziens, qui vont désormais unir leurs forces.



L'équipe A senior



L'équipe B senior

Chacun a trouvé au sein de ce projet ambitieux les principaux bénéfices suivants :

- effectifs conséquents : pour les matchs et les entraînements, où le peu de présence était devenu très problématique.
- possibilité d'engager trois équipes seniors à des niveaux intéressants: la A en D1, la B en D2, la C en D3, et aussi une équipe seniors féminine à 8.
- quatre terrains : ce qui permet une meilleure rotation et utilisation des pelouses et des installations. Le choix a été fait de faire jouer l'équipe première SR3V les samedis soirs à Saint-Robert à 20 h.
- des moyens humains renforcés avec, notamment, un staff de onze personnes pour l'encadrement des trois équipes seniors, et quatre personnes pour celui des féminines.
- des moyens financiers plus solides (très important en raison de la conjoncture sanitaire actuelle), avec un regroupement des trésoreries et des manifestations possibles.
- surtout l'assurance du maintien et du développement du football dans notre commune de St Robert, et cela dans toutes les catégories (jeunes, seniors et féminines).

Lors de l'Assemblée Générale Constitutive, un comité directeur de 23 membres a été mis en place, au sein duquel le bureau suivant a été établi :

- trois co-présidents (présidents des 3 anciens clubs) : Laurent Buisson, Sylvain Sengens, Alain Machut
- deux vice-présidents : Grégoire Lachèze, Aurélien Berthy
- secrétaires : Sabine Bourdu, Annette Moreau
- trésoriers : Quentin Devillers, Lucie Soulier, Sophie Delage

À ce jour, le club compte déjà quasiment **200 licenciés** (jeunes, éducateurs, seniors hommes et femmes, dirigeants et quatre arbitres).

L'encadrement sportif est le suivant :

- équipe A : Yannick Roche (entraîneur principal), secondé par Sylvain Sengens, Laurent Buisson
- équipe B : Benjamin Parinet secondé par Jérôme Chevalier, Julien Prougent, Jérôme Maury
- équipe C : Benoit Sauzeau et Geordie Goulmy secondés par Jean Garcia, Nicolas Tronc
- équipe féminine : Guillaume Perrier, assisté d'Alain Machut, Damien Lefeuvre, Laurent Buisson.



L'équipe C senior



L'équipe féminine senior

Sportivement, au moment de l'arrêt des compétitions, l'équipe première est 5ème de sa poule de 10, l'équipe B est 8ème de sa poule de 12, l'équipe C est 10ème de sa poule de 12. Quand aux filles, elles sont 3èmes de leur poule de 7 équipes.

Nous ne prévoyons pas de manifestation pour le moment malheureusement, Covid oblige, mais des calendriers SR3V sont en cours d'élaboration et seront proposés sur la commune très prochainement.

Laurent Buisson, président de l'Entente SR3V

## La JSVA (club de foot enfants et jeunes)

Après les seniors, une association a également été créée uniquement pour les enfants. Elle s'appelle Jeunesse Sportive Vézère Ardoise et possède une trésorerie, un comité directeur et un bureau indépendants. Cette nouvelle association regroupe tous les enfants des clubs de l'Entente SR3V (Vignols, Voutezac, Vars, Saint Robert), d'Allasac et de Saint-Viance. L'Assemblée Générale Constitutive s'est tenue le 29 juin 2020. Un comité directeur de 25 personnes a été constitué (incluant les présidents de l'Entente SR3V, du C.S. Allasac et de l'A.S. Saint-Viance, des éducateurs, des parents). Ce comité a entériné un bureau :

- > Laurent Buisson : président
- > Julien Chauzu : vice-président
- > Magalie Vides : trésorière
- > Chrystèle Dufaure : secrétaire

La JSVA a aussi mis en place 2 responsables techniques, Yannick Roche et Julien Chauzu. Ils n'ont pas d'équipes de jeunes à charge et gèrent la programmation annuelle des contenus des entraînements et les réunions mensuelles des éducateurs. Ceux-ci sont plusieurs par catégories et ont, en grande majorité, suivi les formations proposées par la Ligue de Nouvelle Aquitaine et le District de la Corrèze. Ils appliquent les programmes de formation et d'éducation prodigués par la FFF.

La JSVA est engagée dans toutes les catégories :

**U7** : enfants nés en 2014 et 2015. Ils sont 17 et sont encadrés par Alain Machut, Daniel Chauzu, Enzo Barros et Hugo Chauzu. Ils s'entraînent deux fois par semaine les mercredis à 16h et les samedis 10h. Ils participent à tous les plateaux, les samedis matins, organisés par le district.



**U9** : enfants nés en 2012 et 2013. Ils sont 18 et sont encadrés par Benjamin Parinet, Nicolas Tronc, Solène Grenier et Laurent Faucher. Ils s'entraînent deux fois par semaine les mercredis à 17h30 et les samedis à 10h30. Ils participent à tous les plateaux, les samedis matins, organisés par le district.



**U11** : enfants nés en 2010 et 2011. Ils sont 18 et sont encadrés par Patrick Delort, David Ferratier, Sandrine Soubrezie, Benoit Sauzeau et Pierre Compte. Ils s'entraînent deux fois par semaine les mercredis à 17h30 et les vendredis à 18h à Voutezac. Ils participent à tous les plateaux, les samedis matins, organisés par le district.



**U13** : enfants nés en 2008 et 2009. Ils sont 26 et sont encadrés par Laurent Buisson, Carlo Vides, Christian Treuil et Sylvain Sengens. Ils s'entraînent deux fois par semaine les mercredis à 17h30 et les vendredis à 18h. Deux équipes (une U12 et une U13) ont été engagées et participent au championnat les samedis à 14h.

**U15** : enfants nés en 2006 et 2007. Ils sont 14 et sont encadrés par Clément Dufaure et Bruno Douvranelle. Ils s'entraînent deux fois par semaine les mercredis à 17h30 et les vendredis à 18h. Nos U15 participent au championnat les samedis à 15h30.



**U17** : enfants nés en 2004 et 2005. Ils sont 17 et sont encadrés par Mathieu Dufaure, Julien Géraud et Lionel Coutreau. Ils s'entraînent deux fois par semaine les mercredis à 17h30 et les vendredis à 19h30. Nos U17 participent au championnat les samedis à 15h30.

**U19** : jeunes nés entre 2001 et 2004. Ils sont 16 et sont encadrés par Bruno Guinet, Benoit Sauzeau et Eric Gounet. Il s'entraînent les vendredis à 19h30 et participent au championnat régional interdistricts (Haute Vienne, Corrèze, Dordogne).



**Contacts :**

Buisson Laurent 06.80.17.19.70

Sengens Sylvain 06.85.01.20.91

mail officiel : 577580@lcof.fr

Vous pouvez nous suivre sur : <http://facebook.com/Groupement.JSVA>

## Société communale de Chasse

Nous souhaitons, en priorité, adresser nos très sincères remerciements aux propriétaires terriens, signataires ou non signataires, qui nous permettent de nous adonner à notre passion pour la Chasse. Quelques chiffres pour cette saison 2019-2020 :

- une trentaine d'adhérents
- 15 colliers de chevreuils
- 11 sangliers tués (saison 2019/2020 et jusqu'au 1er décembre 2020)
- petit gibier (hors restrictions sanitaires).

Comme ces deux dernières années, nous nous réjouissons de la convivialité et de la chaleur humaine présente au sein de la société de chasse de Saint-Robert, qui organise seulement 4 ou 5 battues par saison de chasse.

Nous constatons avec plaisir l'augmentation des cartes d'adhérents chaque année.

La chasse a montré, encore cette année, que lorsqu'une passion est partagée avec la bienveillance de tous, les moments de joie sont nombreux.

Nous souhaitons cependant attirer une attention particulière à la **sécurité de tous**.

En cette période de pandémie, après la fermeture de la chasse temporairement, nous nous sommes engagés, lors de l'autorisation exceptionnelle accordée par Madame La Préfète, à continuer notre activité pour limiter les dégâts occasionnés par le gros gibier. Nous sommes bien conscients de la mesure exceptionnelle de cette réouverture, aussi, nous attachons une vigilance particulière à respecter la distanciation sociale, le port du masque et l'ensemble des gestes barrières permettant de freiner la propagation du Covid-19.

Nous rappelons également que nous devons pourvoir continuer à vivre ensemble en paix, même le weekend, c'est pourquoi nous recommandons à tous (promeneurs et chasseurs) d'être vigilants à tout instant et de porter des vêtements visibles par tous (gilets et/ou casquettes fluos ou de couleur vive, par exemple). Ces vêtements, obligatoires pour les chasseurs, facilitent au premier coup d'œil, la présence de toute personne profitant de la Nature.

Des panneaux de signalisation « Chasse en cours » sont systématiquement disposés lorsque que les battues sont organisées sur la commune de Saint-Robert.

Les bons résultats enregistrés la saison passée et ceux de cette saison, nous confortent dans les choix que nous avons faits pour notre société de chasse et pour notre commune. Nous en profitons donc pour remercier très chaleureusement tous les adhérents de notre association, ainsi que Monsieur le Maire et son conseil municipal qui, par leur bonne volonté et la mise à disposition d'une salle, permettent à tous, de vivre des moments de joie.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, en respectant les conditions sanitaires en vigueur, dans le courant de l'été 2021.

Le bureau de l'Association est composé de :

- Président : Pascal Peyrout
- Vice-Président : Jacques Faucher
- Secrétaire : Georges Ducheyron
- Secrétaire adjoint : Michaël Ardilliez
- Trésorier : Gilles Cournil
- Vice-trésorier : Lionel Delord
- Lieutenant de l'ouvèterie pour la société de chasse : Sylvain Féral.



## Album photos



Comité de jumelage 2019



Foyer des  
jeunes

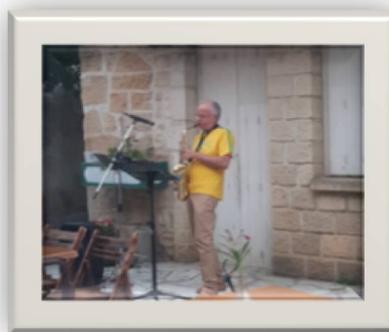
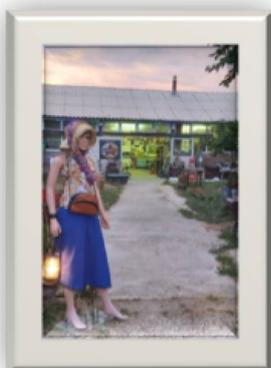


Marché festif 2019





14 et 15  
Août 2020



Baco drive  
2020



Tournage du film  
« Présidents »



Cérémonie du  
11 Novembre 2020



Repas des anciens 2019



Foire aux veaux 2020



## Artisans, commerçants, professions de services, indépendants

<p><b>Boucherie-Charcuterie-traiteur</b> Maison Lachèze Place de la Prévôté, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 25 11 07</p>	<p><b>Maçonnerie générale, gros œuvre, bâtiment</b> Jean-Michel Pascarel &amp; Fils Les Carteresses, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 25 14 91</p>
<p><b>Boulangerie-Pâtisserie Irwan</b> Le Fournil de Saint Robert 11, rue Edouard Blanchard, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 25 14 12</p>	<p><b>Menuiserie, escaliers, agencements</b> Mazy Frères Bellevue, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 25 21 53</p>
<p><b>Épicerie, presse « Chez Sonia »</b> <i>Point Vert Crédit Agricole</i> 85, place de la Prévôté, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 24 42 51</p>	<p><b>Plomberie, chauffage, sanitaire</b> Eurl Michaël Ardilliez Rue Jean Ségurel, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 23 47 06 / 06 70 79 74 72</p>
<p><b>Bar « Le bistrot de Saint-Robert »</b> Sonia Mérigot 85, place de la Prévôté, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 24 42 51</p>	<p><b>Electricité générale</b> Jean-Pierre Raffailac Rue Saint Libéral, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 53 50 86 96</p>
<p><b>Bar « Le café perché »</b> Célie et Sophie 23, place de la Prévôté, 19310 Saint-Robert 09 86 61 67 16</p>	<p><b>Peinture, tapisserie, enduits, sols</b> Pascal Peyrout Rue Edmond Michelet, 19310 Saint-Robert Tel. : 06 85 43 82 06</p>
<p><b>Restaurant, brasserie</b> Rue Jacques Ranoux, 19310 Saint-Robert Ouverture en 2021</p>	<p><b>Peintre en bâtiment</b> Thomas Bouzonie – Saint-Robert Tel. : 06 31 15 88 70 – 05 55 22 69 68</p>
<p><b>Salon de coiffure</b> Anne-France Rue Jacques Ranoux, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 25 59 34</p>	<p><b>Plâtrier</b> Jean-Pierre Bordes Rue Edmond Michelet 19310 Saint-Robert Tel. : 06 22 39 15 36</p>
<p><b>Institut de Beauté</b> Andrine Institut 15, place Siméon Bourzat, 19310 Saint-Robert Tel. : 06 14 60 63 60</p>	<p><b>Menuiserie, fenêtres</b> Etablissements Océane Mesmin Z.I. Bridal, ave de l'industrie, 19130 Objat Tel. : 05 55 25 15 10</p>
<p><b>Les brocantes du tigre</b> Sylvain Huet 100, avenue Henri Queuille, 19310 Saint-Robert Tel. : 06 24 02 03 27</p>	<p><b>Carreleur</b> Pierre C. Compte 22, rue Émile Lacoste, 19100 Brive Tel. : 06 17 18 34 68 – pierrec.aloe@gmail.com</p>
<p><b>Cabinet d'infirmières</b> Carole Pascarel et Sophie Lopes 23, place de le Prévôté, 19310 Saint-Robert Tel. : 05 55 22 68 17</p>	<p><b>Conseiller Immobilier</b> Laetitia Mauri - Site : openimmobilier.immo laetitia.mauri@openimmobilier.immo Tel. : 06 14 90 34 64</p>
<p><b>Assistante maternelle agréée</b> Sabrina Muller 245, avenue Henri Queuille, 19310 Saint-Robert Tel : 06 88 72 77 04 / 05 55 17 00 32</p>	<p><b>Maréchal-Ferrant</b> Nicolas Guilliot Chez Courtaud, 19310 Saint-Robert Tel. : 06 74 52 39 49</p>
<p><b>Fromagerie La chèvre bleue</b> Les Caudassies, 19310 Segonzac Tel. : 06 81 37 57 67</p>	<p><b>Au petit bonheur, brocante saisonnière</b> Vieille rue, 19310 Saint-Robert</p>

## Gites et chambres d'hôtes

Saint-Robert bénéficie d'une très belle offre d'hébergements pour un week-end, une semaine voire même plus. Ils sont situés dans de belles demeures, bénéficient d'espace détente en extérieur et offrent la perspective d'un agréable séjour.

Vous avez de la visite, vous cherchez un hébergement sur place pour vos hôtes : n'hésitez leur faire profiter de cette offre. Vous proposez une **location saisonnière qui ne serait pas mentionnée ici** : faites-nous parvenir les renseignements pour que nous puissions les partager sur le site de la mairie.

### Les gites de France

Centrale de réservation gite de France : 05 55 27 38 38  
Lundi au vendredi 8h30/12h30 et 13h30/18h  
et sur le site Gites de France : [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)



Référence : 19G3156 Gite 2 épis – 5 personnes

Référence : 19G3163 Gite 2 épis – 4 personnes

Réservation directe propriétaire → Monsieur DUMEYNIÉ, Tel. : 05 55 25 15 16 ou 06 76 10 40 29

Référence : 19G3162 Gite 2 épis – 4 personnes

Référence : 19G3164 Gite 3 épis – 2 personnes

Réservation directe propriétaire → Monsieur MAZY, Tel. : 06 88 45 92 28 ou 06 83 50 70 69

Référence : 19G3160 Gite 3 épis - 2 personnes

Réservation directe propriétaire → Madame COURNIL, Tel. : 05 55 25 16 72 ou 06 09 34 66 70

Référence : 19G3214 Gîte La Maison de Turenne 4 épis - Nouveau

Réservation propriétaire → Charlotte CLEMENS, Tel. : 09 50 36 50 40 ou 06 32 90 39 70

[www.lamaisondeturenne.com](http://www.lamaisondeturenne.com)

### Les autres gites et hébergements

Gite M. et Mme SEGUIN - Capacité d'accueil : 2 personnes

Référence de l'annonce : 91830254 sur le site de réservation Amivac

([amivac.com](http://amivac.com)) - Réservation directe propriétaire → Tél. : 06 10 44 41 03



Gite M. et Mme DESCOMPS – En cours d'inscription aux gites de France.

Capacité d'accueil : 6 personnes - Réservation directe propriétaire → Tel. : 05 55 85 57 26

Gite de Mme DUCHEYRON - Capacité d'accueil : 6 personnes. → Tel. : 06 48 39 91 74.



L'Hermitage Rochas Couchaud - Gîtes-Chambres d'Hôtes-Camping  
1 gite et 2 chalets pour 2 personnes, 6 emplacements de camping.

Réservation → Monsieur et Madame BROEKMAN - Tel. : 05 55 84 16 64 -  
[www.rochascouchaud.com](http://www.rochascouchaud.com)

Le Saint Robert - Maison d'hôtes dans logis bourgeois du XIXe

8 chambres, 1 gite, 2 chambres d'hôtes, piscine.

Réservation → Daniel GOLFIER. Tel. : 05 55 25 58 09 – [www.le-saint-robert.com](http://www.le-saint-robert.com)



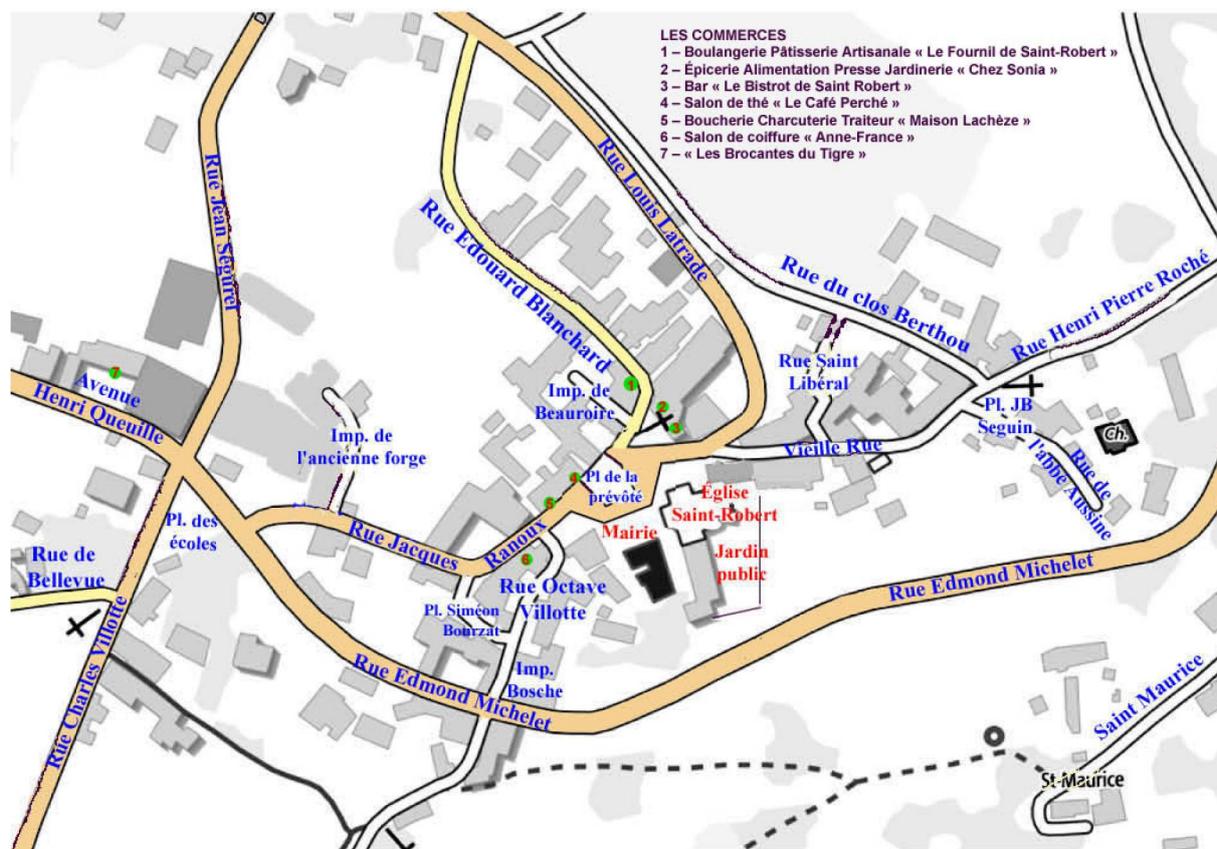
## Numéros utiles

<p><b>Mairie de Saint-Robert</b> Ouverture : le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9 h à 12 h. Ouverture le dernier samedi du mois de 9 h à 12 h. Et sur rendez-vous auprès des élus.</p>	<p>Tél : 05 55 25 11 12 E-mail : commune.saint-robot@wanadoo.fr Site : www.saintrobot.fr</p>
<p><b>Agence Postale</b> Ouverture : du mardi au samedi de 9 h 15 à 11 h 45. Départ du courrier, du lundi au samedi : 12h Attention : transfert prochain dans les locaux de la mairie.</p>	<p>Tél : 05 55 22 68 06</p>
<p><b>Trésor Public Objat</b> Lundi-mardi-jeudi : 9 h-12 h et 13 h 30-16 h Vendredi : 9 h-12 h - Fermeture le mercredi</p>	<p>Tél : 05 55 25 81 84</p>
<p><b>Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive - CABB</b> Standard général Assainissement collectif et individuel Maison de l'Habitat Office du tourisme</p>	<p>Tél : 05 55 74 10 00 Tél : 05 55 74 70 15 Tél : 05 55 74 08 08 Tél : 05 55 24 08 80</p>
<p><b>Instance de l'Autonomie du Canton (Objat)</b> Accueil, écoute, information et coordination pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Permanence les mardis et 3 premiers jeudis de chaque mois.</p>	<p>Tél. : 05 55 25 82 25</p>
<p><b>Maison Solidarité Départementale de Juillac</b> Assistante sociale</p>	<p>Tél : 05 55 93 79 20</p>
<p><b>Maison des services d'Ayen</b> Voir services et horaires page 4</p>	<p>Tél : 05 55 25 76 12</p>
<p><b>Déchetterie d'Objat</b> Ouverture du lundi au samedi : 9 h-12 h et de 14 h-18 h ZI Bridal, 19130 Objat</p>	<p>Tél : 05 55 25 61 24 Mobile : 06 25 54 14 57</p>
<p><b>Centre Hospitalier</b> de Brive : standard <b>Clinique</b> des Cèdres – Elsan : standard <b>Ambulances</b> Sébastien Breuil (19130 Vars-sur-Roseix)</p>	<p>Tél : 05 55 92 60 00 Tél : 08 26 30 08 88 Tél : 05 55 25 18 19</p>
<p><b>Numéros d'appel d'urgence</b> Pompiers Urgences, SAMU Police/Gendarmerie Secours pour personne sourde ou malentendante (par SMS)</p>	<p>18 ou 112 15 17 114</p>
<p><b>Activités à Saint-Robert</b> Cours d'anglais (John Bacon) Cours de yoga (Sarah Gavaghan)</p>	<p>Tél : 06 76 33 24 56 Tél : 06 34 03 69 65</p>

### Rappel important

Si vous ne possédez pas de moyens techniques pour consulter les services en ligne sur Internet, vous trouverez un ordinateur et une assistance technique pour vous y aider à la mairie de Saint-Robert et à la **maison des services d'Ayen** (France Services).

## Plan du centre bourg



## Gestes citoyens au quotidien – La zone de rencontre

### La « zone de rencontre »

Depuis la mise en place du nouveau plan de circulation, une grande partie du centre-bourg de Saint-Robert est devenu « zone de rencontre ».

Le panneau de signalisation d'une zone de rencontre, codifié B52, a fait son apparition en France. Il indique l'entrée dans un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même s'il existe des trottoirs. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

Attention : dans une zone de rencontre, sauf dispositions particulières, les bicyclettes et les EDPM (trottinettes électriques, monoroues, etc.) peuvent circuler dans les deux sens de circulation



Ont participé à la rédaction de ce bulletin :  
Claude Achard, Josy Achard  
Paula da Silva, Olivier Desmaison  
Philippe Hampikian, Sylvie Hampikian  
Laetitia Mauri, Liliane Molenkamp  
ainsi que les présidents ou membres des associations de Saint-Robert.  
Le plan du village a été réalisé par Gérard Le Nin.

Fait à Saint-Robert – Novembre et Décembre 2020

Imprimé par



38, avenue Marie et Pierre Curie  
19360 Malemort-sur-Corrèze  
Tél. : 05 55 92 14 14

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce document,  
il peut comporter des oublis ou des erreurs. N'hésitez pas à nous les signaler.